République Française
Département du Morbihan
Commune de PLUHERLIN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 17
Nombre de procurations : 2
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2026

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, ONIMUS Rémy, GARÇON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, QUENARDEL François, HERRAULT Pascal, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, MAGNEN Franck, CHAUSSEREAU Sandrine, BARBIN Françoise, QUELLEC Lydie, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie, Jean-Michel VIDUS.

POUVOIRS : Vincent HAËNTJENS donne pouvoir à Rémy ONIMUS. Gaëlle GUITON donne pouvoir à Bénédicte GARÇON.

Le conseil municipal désigne Franck MAGNEN comme secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, la séance commence.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance
Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1er juillet 2026
Périscolaire : adoption du projet pédagogique
Périscolaire : convention de mise à disposition d'un animateur avec le CIAS
Mobilité : avenant convention de participation financière avec Questembert Communauté
Administration : adoption du règlement intérieur du conseil municipal
Administration : approbation du rapport annuel de Questembert Communauté
Finances : tarif location salle les Grées – Association Les amis de Notre-Dame de la Tronchaye
Finances : Demande de subvention programme de solidarité territoriale pour la mise en place d'un sol sportif et de gradins dans la salle des sports – modificatif du plan de financement
Salle de sports : désignation des entreprises pour la réfection du sol sportif et l'installation de tribunes
Voirie : demande de fonds de concours auprès de Questembert Communauté pour le programme 2026
Finances : instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
Finances : décision modificative n°1 - budget panneaux photovoltaïques
Avenir de la boulangerie : présentation des conclusions du groupe de travail

Monsieur le Maire établi un bilan de l'été qui n'a pas été simple en raison de la canicule, aux risques sécheresse et incendie. Les conditions sécheresse se poursuivent entraînant des conséquences sur les espaces publics. Par exemple, les réseaux d'eau public sont fermés comme au cimetière, le nettoyage des voiries par la balayeuse n'aura pas lieu…Fin juin, il a fallu adapter l'accueil périscolaire lais les conditions étaient

difficiles. Cet été, 2 annulations d'évènements associatifs : tournoi de palets de Cartudo et la Fête du pain, ce sont des décisions difficiles qui ont été prises par les associations et en concertation avec le maire.
Remerciement des agriculteurs de Pluherlin qui ont éteint un début d'incendie.
Cet été M. Le Maire a transmis un état des projets qui sont nombreux, il y aura des arbitrages à faire au regard des moyens humains et financiers.

2026.08.01 Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Franck MAGNEN.

2026.08.02 Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1er juillet 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le procès-verbal du 1er juillet 2026.

2026.08.03 Périscolaire : adoption du projet pédagogique

La commune de Pluherlin organise et gère directement son service périscolaire depuis septembre 2015. Il accueille les enfants de l'école Saint-Gentien sur les temps du matin, du midi et du soir.
Un projet pédagogique pour la garderie a été adopté en 2021 afin d'obtenir l'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
Au vu de l'évolution de ce service des 3 dernières années notamment sur le temps de la pause méridienne, une refonte de ce projet est nécessaire.
Un travail avec l'équipe d'animateurs et le personnel de service du midi a été initié cette année suite aux orientations fixées par la commission périscolaire. Ce projet pédagogique est un document central de l'accueil périscolaire de la commune et un engagement vis-à-vis des parents qui confient leurs enfants à la commune de Pluherlin.
Le projet pédagogique a pour fil rouge la sécurité physique, morale et affective des enfants, tout en favorisant leur **bien-être,** leur **autonomie** et leur **citoyenneté**. Il vise à structurer l'offre éducative sur les temps périscolaires, en cohérence avec les valeurs de respect, d'inclusion et de continuité pédagogique avec l'école.
L'adoption de ce projet éducatif permettra de formaliser les intentions pédagogiques, d'harmoniser les pratiques et de renforcer la lisibilité des actions menées auprès des familles, des partenaires et des institutions.
Il s'agit également de répondre aux exigences réglementaires liées à la déclaration des accueils collectifs de mineurs (ACM) et de s'inscrire dans une démarche qualité, en lien avec les orientations du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) portées par Questembert Communauté.
C'est un document qui est susceptible d'être actualisé selon les modifications intervenues dans le fonctionnement courant du service périscolaire.

Le conseil municipal,
VU le rapport de Mme l'adjointe aux affaires scolaires et périscolaires ;
VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 227-4 et R 227-23 à 26 ;
VU la délibération du Conseil municipal de Pluherlin en date du 22 septembre 2014 relative à la prise en charge de la gestion du service périscolaire par la commune ;
VU la convention signée entre la commune de Pluherlin et l'OGEC pour le maintien du personnel en place ;
VU la déclaration du service périscolaire auprès de la DDCS sous le numéro 056ORG0400 **;**
VU la Convention d'Objectifs et de Financement 2023-2027 et ses avenants signés avec la CAF ;
VU le projet éducatif de territoire de Questembert Communauté ;

CONSIDÉRANT que le projet pédagogique s'inscrit dans une démarche de continuité éducative avec l'école Saint-Gentien, en favorisant l'autonomie, le bien-être et la citoyenneté des enfants ;
CONSIDÉRANT que ce projet répond aux exigences réglementaires pour les accueils collectifs de mineurs et renforce la qualité du service public local ;
CONSIDÉRANT que son adoption permettra de clarifier les objectifs pédagogiques, d'améliorer la communication avec les familles et de structurer les partenariats avec les acteurs locaux ;
CONSIDÉRANT que ce projet s'appuie sur une équipe d'animation qualifiée et des locaux adaptés, conformes aux normes de sécurité et d'accessibilité ;

Sur proposition de la commission « affaires scolaires et périscolaires », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet pédagogique du service périscolaire de la commune de Pluherlin, tel que présenté en annexe.
- **DIT** que ce projet pédagogique sera actualisé régulièrement, en fonction des évolutions règlementaires, sociales et géographiques.
- **INDIQUE** qu'il sera communiqué au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), au CIAS de Questembert Communauté et au centre social Eveil, à l'école Saint-Gentien, ainsi qu'aux familles (mise en ligne sur le portail internet intercommunal).

Annexe 1 : Projet pédagogique

2026.08.04 Périscolaire : convention de mise à disposition d'un animateur avec le CIAS

Mme l'adjointe aux affaires scolaires et périscolaires rappelle que le service périscolaire a évolué et présente un temps d'animation spécifique sur le temps de pause méridienne du 31/08/2026 au 02/07/2027 les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 13h45.

Afin de pallier aux besoins en personnel pour l'encadrement des enfants, la commune de Pluherlin a sollicité le CIAS de Questembert Communauté pour une mise à disposition d'un animateur dont les missions sont les suivantes :

- Assurer la sécurité physique et affective des enfants
- Préparer et animer des activités en lien avec le projet pédagogique de la structure
- Participer aux réunions d'équipes
- Accueillir le public de la structure
- Connaître la réglementation spécifique aux accueils collectifs de mineurs.

Une convention de mise à disposition du personnel est nécessaire pour permettre la refacturation du CIAS de Questembert Communauté auprès de la commune de Pluherlin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la convention ci-annexée.

Annexe 2 : convention de mise à disposition du personnel.

Observations :

- **M. Le Maire indique que le CIAS demande que ce soit la dernière année de mise à disposition. Il demande que la commune gère elle-même ses contrats, une embauche sera à prévoir pour l'an prochain en fonction des effectifs de l'école.**
- **Jean-Michel Vidus rappelle qu'il est important de vérifier que les agents recrutés soient intègres.**

2026.08.05 Mobilité : avenant à la convention de participation financière avec Questembert Communauté

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022, les élus de Questembert Communauté et des communes du territoire ont validé un schéma directeur cyclable prévoyant l'aménagement d'un réseau d'une cinquantaine de kilomètres de voies cyclables. Ces itinéraires ont été identifiés au regard de leur utilité pour les déplacements du quotidien ainsi que pour la clientèle touristique.
Il rappelle la délibération du bureau Communautaire du 4 mai 2023 relative à la création d'un poste non permanent dans le cadre d'un projet mutualisé « voies cyclables », pour une durée de 3 ans soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2026 inclus. L'agent a été recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.
Conformément à la convention financière en date du 14 novembre 2023, ce poste est mutualisé entre Questembert Communauté et ses communes membres selon la règle de répartition au prorata du nombre d'habitants par commune à hauteur de 50% pour les communes de Questembert Communauté » et de 50% pour Questembert communauté.
La commune de Pluherlin a adopté cette convention par délibération du 18 décembre 2023.

Le contrat est renouvelable par reconduction expresse si le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au regard du terme du contrat. La durée totale des contrats ne peut excéder 6 ans.

Le projet mutualisé « voies cyclables » n'ayant pas été finalisé, il est proposé de renouveler le contrat de travail de l'agent concerné sur 3 ans, soit du 01 septembre 2026 au 31 août 2029. L'agent concerné continue d'assurer les fonctions de chargé de projet mutualisé « voies cyclables » à temps complet (emploi de catégorie B – grade technicien).
Il est également proposé de maintenir les modalités de financement de ce poste avec une prise en charge de Questembert Communauté à hauteur de 50% et une prise en charge des 50% restants entre les communes du territoire selon l'évolution de la population DGF n-1.

Pour information, la proposition de coût 2026 ajusté à la population DGF n-1. Pour la commune de Pluherlin la prise en charge prévisionnelle correspond à 6% des 50% dévolus aux communes soit 1 339.77€ pour l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention financière ci-annexé.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention et tout pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération**.**
- **DIT** que les crédits 2026 sont suffisants**.**
- **INSCRIT** les crédits dans les budgets à venir**.**

Annexe 3 : convention financière de participation.

Observations

- **Franck Magnen demande quelles sont les missions et les réalisations de ce poste ?**
- **Questembert Communauté a pris la compétence mobilité et a décidé de lever une fiscalité (versement mobilité); ce travail est en cours. Cette fiscalité permettra de financer ce poste et développer des projets mobilité.**
- **Jean-Pierre Galudec indique qu'à l'échelle de la Région, la ligne régionale a été enrichie pour le TER et le bus.**
- **Bénédicte Garçon précise que lors du comité aménagement, ce dernier a dû valider les priorités de son poste car il a beaucoup de missions.**

- **Jean-Michel Vidus demande quels sont les projets de développement cyclable=> liaison Pluherlin/Questembert fait partie des axes prioritaires du schéma cyclable du département du Morbihan mais le planning est autour de 2030.**
- **Gildas Possémé indique que le projet du département flèche le tracé le long de la RD et qu'il y a un gros travail foncier. Il regrette que le développement du vélo sera plus complexe à aboutir en milieu rural que dans les secteurs touristiques. Avec le financement des communes, il est important de solliciter le chargé de mission.**
- **Jean-Pierre Galudec indique vouloir le solliciter pour la route qui va au Moulin Neuf après les travaux des Baujets.**
- **Franck Magnen rappelle que ce poste aurait dû développer en priorité les voies cyclables et ce n'est pas ce qui a été fait en 1er. Aujourd'hui il constate que le développement du co-voiturage est très important.**
- **Bénédicte Garçon rappelle qu'au vu des prix de l'essence, travailler sur un réseau de transport collectif est pertinent mais cela demande un gros travail d'organisation.**
- **Jean-Michel Vidus trouve plus vital de développer la mobilité différemment.**
- **Pascal Herrault demande comment est réparti le coût du poste : prorata de la population DGF n-1. Pour la commune de Pluherlin la prise en charge prévisionnelle correspond à 6% des 50% dévolus aux communes soit 1 339.77€ pour l'année 2026.**

2026.08.06 Administration adoption du règlement intérieur du conseil municipal

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants de se doter d'un règlement intérieur.
Celui-ci doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation. Il vise à fixer les règles propres au fonctionnement interne du Conseil municipal. Il s'impose en premier aux membres du conseil municipal qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit. Le règlement intérieur a fait l'objet d'un examen en bureau municipal.

Vu l'article L. 2121-12 du CGCT relatif à la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ;
Vu l'article L. 2121- 19 du CGCT relatif au droit des conseillers municipaux d'exposer en séance du conseil des questions orales ;
Vu l'article L. 2121-27-1 du CGCT relatif à l'espace est réservé à l'expression des conseillers élus dans les informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal diffusées par la commune ;
Vu l'article L. 2121-13 du CGCT relatif au droit d'information de tout membre du conseil municipal des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur annexé.

Annexe 4 : règlement intérieur

Observations :
- **Jean-Paul Fréoux est gêné sur le fait que les questions orales ne donnent pas lieu à des débats. Il est proposé de modifier le règlement ainsi : « elles donnent lieu à des échanges mais pas à un vote. »**
- **Quel est le délai si un conseiller veut déposer un sujet à l'ordre du jour ? 15 jours avant pour que le bureau statue.**

2026.08.07 Administration : approbation du rapport annuel de Questembert Communauté

Par délibération du 06 juillet 2026, ; le conseil communautaire a validé le rapport d'activités de Questembert Communauté pour l'année 2025.
Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, tous les ans, avant le 30 septembre, le président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI. Ce rapport est présenté par le maire au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Une synthèse a été transmise à chaque conseiller municipal.

Vu le rapport de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte du rapport d'activités 2025 de Questembert Communauté.

Observations :

- **Pascal Herrault demande ce que devient le bâtiment à l'entrée de Questembert zone de Lenruit. Il a été vendu par Questembert Communauté à une entreprise mais elle a fermé.**
- **Bénédicte Garçon demande quelles sont particularités de l'EPCI. Questembert Communauté est un EPCI de services, il développe des actions à destination des habitants.**
- **Gildas Possémé : que se passe-t-il à la piscine ? Le bâtiment a 20 ans, il faut prévoir de nouveaux investissements. Il indique qu'il y a beaucoup de mécontentement sur le fonctionnement de la piscine : comment redynamiser l'équipement ?**
- **Jean-Paul Fréoux : la zone d'activité la Nuais bouge-t-elle ? La ZA a été conçue il y a 20 ans pour des grands projets et aujourd'hui les besoins sont tournés vers des petits terrains. Il y a des contacts mais qui n'aboutissent pas. En fonction un modificatif du permis d'aménager sera à prévoir.**
- **Jean-Michel Vidus demande comment évolue la dette par habitant sur les 3 dernières années ? La dette n'a pas évolué défavorablement. Ce qui pose problème, ce sont les marges car les coûts de fonctionnement ont augmenté et les recettes reçues sont moins fortes qu'attendues. Cela fragilise la CAF mais l'EPCI dispose encore d'une certaine capacité d'endettement.**
- **Sur le volet culture, Franck Magnen indique que la programmation relève d'un problème national car les têtes d'affiche sont trop chères.**

2026.08.08 Finances : tarif location salle les Grées – Association Les amis de Notre Dame de la Tronchaye

L'association Les amis de Notre Dame de la Tronchaye organise un colloque universitaire les 6 et 7 octobre prochain à La salle les Grées dont le thème sera « Le patrimoine de la collégiale Notre Dame de la Tronchaye ». L'association sollicite le conseil municipal afin d'étudier un tarif préférentiel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'appliquer le tarif pluherlinois.

Observations :

- **François Quénardel demande si cela ne crée pas un précédent.**
- **Nolwenn Jagut demande s'il y a un effet bénéfique pour les habitants.**

2026.08.09 Finances : Demande de subvention programme de solidarité territoriale pour la mise en place d'un sol sportif et de gradins dans la salle des sports – modificatif du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1er juillet 2026, le conseil municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil départemental.
Les études de maîtrise d'œuvre ont fait évoluer les coûts, aussi il est proposé de faire évoluer le plan de financement prévisionnel avant dépôt du dossier de subvention. Un ajustement sur les recettes a également été réalisé suite à la notification de la subvention de la Préfecture.

Le projet est ainsi estimé à 135 249 € HT. Le programme de solidarité territorial du conseil départemental permettrait d'aider à hauteur de 30% de l'investissement. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		**Recettes**		
Nature	**Montant € HT**	**Nature**	**Montant € HT**	**%**
Maîtrise d'œuvre	9 800,00 €	PST	40 574,70 €	30%
SPS - Bureau de contrôle	4 000,00 €			
Etude technique sol existant (Composition, planéité...)	5 070,00 €	DETR	48 580,00 €	36%
Reprise et préparation	10 403,75 €	Commune	46 094,30 €	34%
Pose du sol	80 992,25 €			
Contrôle technique sol	2 020,00 €			
Tribunes (92 places et 3 PMR)	19 469,00 €			
Imprévus 3%	3 494,00 €			
Total	**135 249,00 €**		**135 249,00 €**	**100%**

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les circulaires DETR/DSIL du Préfet du Morbihan
Vu le programme de solidarité territorial du Conseil départemental

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil départemental.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à entreprendre toutes démarches utiles à l'aboutissement de ce projet.

2026.08.10 Salle de sports : désignation des entreprises pour la réfection du sol sportif et l'installation de tribunes

Par délibération du 14 mai 2025, le conseil municipal a autorisé le Maire à entreprendre toutes démarches utiles à l'aboutissement du projet de réfection du sol sportif et d'installation de tribunes.
Il a missionné le cabinet d'architecture Hexagone de Questembert en tant que maître d'œuvre. Deux lots ont été définis :

- Lot 1 : réfection du sol sportif
- Lot 2 : installation de gradins

La publicité a été déposée le 17/07/2026 sur la plateforme Mégalis et au BOAMP.
La date de remise des offres est le 07/09/2026.

Le cabinet d'architecture Hexagone, maître d'œuvre de l'opération, a procédé à l'analyse des plis reçus. La commission « marchés publics à procédure adaptée » s'est réunie le 15/09/2026 en présence du maître d'œuvre.

Sur proposition de la commission « marchés publics à procédure adaptée », après examen des offres et de l'analyse qui en a été faite, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes, mieux-disantes, pour la réalisation des travaux de réfection du sol sportif et de l'installation de gradins dans la salle des sports.

LOT	Entreprise retenue	Montant € HT	Nombre d'entreprises qui ont répondu
1	Sportingsols SAS	82 380.06	2
2	Alcor Equipements	26 440	1

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de PLUHERLIN, les marchés désignés ci-dessus, passés après procédure adaptée, ainsi que leurs éventuels avenants dans la limite de 5 % de leur montant initial, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Observations :

- **Pascal Herrault demande quel est l'entretien ? Il faudra prévoir un achat de machine qui sera mutualisé avec la salle les Grées ; pourquoi pas un robot. Attention si robot et si pose d'une alarme, elle se déclenche.**
- **Michel Cavalon : s'il y a une animation faut-il le protéger ? Non mais il y a aura une vigilance. A Sulniac ils accueillent la fête de la pomme.**
- **Faire évoluer le règlement de la salle pour que les usagers aient des chaussures spécifiques, notamment pour les enfants de l'école.**
- **Hand : pas de compétition seulement pour les scolaires. Les handballeurs en compétition ont de la résine sur les mains et cela abîme les sols.**
- **Il faudra revoir les hauteurs des paniers de basket.**
- **Sur les tribunes, Jean-Paul Fréoux s'interroge s'il faut maintenir une tribune mobile à l'est. Mais cela diminue les capacités d'accueil.**
- **Rémy Onimus, précise que l'entreprise du sol pourrait intervenir dès le 19/10 donc il faut que le couvreur bouche les endroits où les oiseaux entrent. Il faudra peut-être poser des closoirs entre chaque tôle par l'intérieur.**
- **Jean-Paul Fréoux indique qu'il faut du temps de préparation pour que le sol prenne la température de la salle avant sa pose.**
- **Rémy Onimus précise qu'un ragréage est à faire pour rattraper les niveaux du sol.**

2026.08.11 Voirie : demande de fonds de concours auprès de Questembert Communauté pour le programme 2026

Par délibération du 1er juillet 2026, le conseil municipal a décidé réaliser les travaux du programme de voirie pour une longueur de voirie de 1.312 kilomètres et a sollicité les subventions auprès du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territoriale.
Chaque année, Questembert Communauté propose aux communes de bénéficier d'un fonds de concours au titre de l'ADS. Pour l'année 2026, la commune peut prétendre à 8 500€.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES en HT		RECETTES en HT	
Le pont d'Arz	6 405.50 €	Questembert Communauté (fonds de concours « ADS »)	8 500 €
Purge racine La Perchette	7 172.46 €	PST – Conseil départemental	30 011 €
La ville au val	38 841.15 €	**Reste à charge de la commune**	61 524.82€
Purge racine Kerpena	6 849.26 €		
La Perchette	40 767.45 €		
Total dépenses	**100 035.82 €**	**Total recettes**	**100 035.82 €**

Le Conseil municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que le programme de voirie 2026 répond aux critères du fond concours « ADS » de Questembert Communauté ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel modifié tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de Questembert Communauté.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à entreprendre toutes démarches utiles à l'aboutissement de ce projet.

Observations :

- **Gildas Possémé rappelle le contexte de l'institution de ce fonds de concours.**

2026.08.12 Finances : instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

L'article 108 de la loi n°2026-103 du 19/02/2026 prévoit l'instauration de la **taxe sur la vacance des locaux d'habitation**. Elle entrera en vigueur au 1/1/2027.

Cette **nouvelle taxe remplace les deux dispositifs antérieurs** : La taxe sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les logements vacants. Les textes relatifs à **ces deux dispositifs sont donc abrogés.** La constatation de la vacance depuis au moins 2 ans du local au 1er janvier de l'année d'imposition constitue le fait générateur permettant l'application de cette taxe.

Si **la commune souhaite l'instaurer,** il est nécessaire de prendre une **délibération avant le 30 septembre.** Ensuite, il conviendra en 2027 avant le 15/04/2027 de fixer son taux. Cette taxe est décorrélée du taux de la taxe d'habitation, la fixation de son taux n'est pas liée aujourd'hui aux taux de la taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS), Taxe Foncière (TF), Taxe Foncière sur le Non bâti (TFNB).

Les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal de fixer les taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation rappelle les conditions d'assujettissement des locaux d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1406bis du Code Général des Impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (16 voix) et contre (3 voix) :

- **INSTAURE** la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. La fixation du taux interviendra avant le 15 avril 2027**.**
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux**.**

Observations :

- **François Quénardel demande si une résidence secondaire paie la taxe ? Non elle paie la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.**
- **Bénédicte Garçon demande si la mairie gère les réclamations ? Non ce sont les services fiscaux.**
- **Bénédicte Garçon indique si cela se met en place que propose-t-on pour l'accompagnement des propriétaires ? Est-ce que l'argent collecté peut servir à remettre sur le marché des logements ?**
- **Sandrine Chaussereau s'interroge sur la communication. Quel est l'objectif : avoir des logements sur le marché ou recherche une amélioration financière ? Au vu des recettes attendues, le conseil s'accorde sur le fait ce n'est pas l'aspect financier qui est recherché mais un plutôt celui d'un levier pour favoriser la remise sur le marché de logements sur le territoire communal.**
- **Jean-Michel Vidus : c'est une taxe supplémentaire mais pour lui cela n'aura pas d'effet sur le développement du logement. En cette période difficile, cela ne semble pas la bonne incitation. Il indique qu'il votera contre cette taxe"**
- **François Quénardel indique que la simulation financière ne semble pas incitative pour les propriétaires.**
- **Jean-Paul Fréoux, peut-être envoyer un courrier aux habitants concernés ?**
- **Lors du mandat précédent, des courriers avaient été envoyés aux propriétaires sur la base du fichier des logements vacants.**
- **Bénédicte Garçon conçoit les craintes des propriétaires sur les locataires qui ne paient pas mais il y a des organismes qui sont prêts à accompagner. Cela peut-être un levier que d'aller vers les habitants concernés.**
- **Gildas Possémé indique que c'est une posture et un message à envoyer aux propriétaires.**
- **L'enjeu n'est pas financier pour la commune mais pour les propriétaires : faut-il imposer la taxe ?**
- **Jean-Pierre Galudec est-ce que c'est une vacance subie ou choisie ?**

2026.08.13 Finances : décision modificative n°1 - budget panneaux photovoltaïques

Par délibération du 13 novembre 2024, la commune de Pluherlin a confié à Morbihan Energie un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la centrale solaire sur le toit de la salle des sports.
Morbihan Energie paie les entreprises et demande à la commune des avances pour permettre le financement du projet. Ces avances doivent être comptabilisées aux chapitres 041 en dépenses et en recettes d'investissement.
Une décision modificative budgétaire est donc nécessaire et s'établit comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Article	***Libellé***	***Montant***
2313	Constructions	+ 51 000€
RECETTE D'INVESTISSEMENT		
Article	***Libellé***	***Montant***
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 51 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'adopter la modification budgétaire n°1.

Annexe 5 : Décision modificative

2026.08.14 Avenir de la boulangerie : présentation des conclusions du groupe de travail

Le groupe de travail boulangerie a travaillé à partir de l'étude de la chambre des métiers et de l'artisanat. Il a pris en compte l'importance de l'attractivité commerciale du centre-bourg avec les commerces actuels et le réel potentiel commercial de la boulangerie.

Des porteurs de projets se sont manifestés pour la reprise du fonds de commerce de la boulangerie. La commune ne serait impliquée que dans le rachat des murs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement de la collectivité pour l'acquisition des murs tout en restant vigilant sur les capacités d'un porteur de projet à réunir des conditions économiquement viables.
- **CONFIE** au maire la poursuite des négociations.

Observations :

- **Jean-Pierre GALUDEC fait un rappel des démarches entreprises par la commune depuis le mois d'avril. La commune a mandaté la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) qui a rendu son rapport au mois de juin. 4 scénarios ont été présentés lors du conseil municipal du 01/07/2026.**
- **Des porteurs de projets ont sollicité la commune avec comme souhait que la commune soit partie prenante.**
- **Pour le groupe de travail, le scénario 1 se dégage : la commune serait porteuse des murs en s'assurant que la faisabilité économique du projet soit réelle.**
- **François Quénardel : les autres scénarios n'impliquent pas le porteur de projet. En terme d'attractivité, l'emplacement de la boulangerie actuelle présente un intérêt mais il faut la moderniser. En terme de travaux outre les recommandations de la CMA, il faudrait rationnaliser les espaces et déplacements.**
- **Michel Cavalon => y a-t-il suffisamment d'espace ? oui il y a eu des travaux précédemment.**
- **Jean-Paul Fréoux fait état de la visite du bâtiment.**
- **Jean-Pierre Galudec : des questions se posent sur l'étage car la cuisine est au rez-de-chaussée ce qui ne peut pas être maintenu pour la bonne organisation du lieu de travail. Il y a aussi un niveau 2 avec des combles. L'accès à l'étage se fait par la façade actuelle.**
- **Lorsqu'un porteur de projet sera plus précis, la commune pourra avoir une visibilité sur les transformations à apporter.**
- **Il faut trouver le bon scénario pour rénover, remettre en route le commerce et peut-être transmettre le bâti.**
- **Franck Magnen : il faut que la commune se décide rapidement ?**
- **Chaque partie a besoin de visibilité.**
- **La commune a sollicité un architecte pour établir un devis pour l'établissement d'hypothèses de transformation.**
- **S'il y a de gros travaux, cela repousse le délai de reprise ? Combien de temps le porteur de projet est prêt attendre ?**
- **Rémy Onimus : le conseil municipal doit vérifier toutes les possibilités et de s'adapter au fur et à mesure des états.**
- **Bénédicte Garçon a trouvé que le groupe de travail a bien fonctionné ; des échanges constructifs.**
- **Jean-Paul Fréoux demande si un ancien élu ou élu de Caden peut venir partager son expérience. Jean-Paul Galudec a déjà pris contact avec un adjoint de la commune.**
- **Jean-Paul Galudec indique que Questembert Communauté est informée de la situation ainsi que la CMA qui suit le projet. Il ajoute que l'un des enjeux principaux de ce projet est la réouverture**

le plus rapidement possible de la boulangerie. Ce sera un facteur à prendre en compte dans les décisions à prendre.

INFORMATIONS

- **Les Baujets :**
 - Rémy Onimus : état d'avancement des travaux Les Baujets :
 - Transformateur posé le 09/10 ;
 - Voirie débute cette semaine => bicouche + noues mais pas drains ni espaces verts ni enrobés qui seront faits dans une seconde tranche ;
 - La haie portée par le SMBGO dans le cadre du programme Breizh Bocage démarre à l'automne/hiver ;
 - Enfouissement de la ligne en attente accord DDTM ;
 - Des modifications du permis d'aménager sont prévues pour adapter le projet.
 - Le collectif habitat léger est validé. Ils travaillent sur le permis d'aménager et possiblement l'accueil d'un 5ème foyer.
 - 4 lots libres sont à ce jour pré-réservés
 - Un panneau commercial à La Regobe sera posé.
 - M. Le Maire informe le conseil municipal de la clôture de la régie provisoire pour la vente de mobilier communal pour un montant de 210€.

 - Le Rallye du Morbihan se tiendra le samedi 1er mai toute la journée. Par arrêté municipal ; les routes seront mises à disposition pour la bonne tenue de l'évènement. Cette année, en raison du 2nd tour des élections présidentielles, le rallye n'aura pas lieu le dimanche.
 - Rémy Onimus présente la réalisation de l'aménagement du pont d'église par la Chapelle de la Barre financé par le budget participatif 2025. Le conseil municipal s'accorde à dire que cet espace a trouvé sa place auprès des habitants ; bonne fréquentation cet été.
 - Commission urbanisme - travail sur le PLUi – présentation par Gildas Possémé :
 - Recensement du petit patrimoine et des bâtisses anciennes pour changer de destination vers l'habitat (avec des critères).

 Départ de Françoise Barbin à 21h.
 - Recensement des haies, espaces boisés et arbres remarquables (communication à faire pour faire remonter les informations sur les arbres remarquables par les propriétaires) : la commission propose que chaque conseiller municipal travaille sur le recensement dans son secteur. Jean-Michel Vidus est le référent et sera disponible fin novembre. A restituer pour mi-novembre.
 - Franck Magnen indique qu'en comité culture, le vice-président invite les communes à se pencher sur le petit patrimoine.
 - Comité biodiversité :
 - Définition de groupes de travail
 - Contact Sandrine Chaussereau avec LPO et Clim'actions
 - Correspondant Défense – Rémy Onimus à
 - Le service national est à destination des jeunes de 18 à 25 ans pour 10 mois qui souhaitent s'engager de manière volontaire dans l'armée.
 - Se renseigner au CIRFA à Vannes
 - Point sur l'aménagement d'accueil du gymnase réalisé par les services techniques – Rémy Onimus
 - Rapports du Président sur le Prix et la Qualité du Service eau potable, assainissements collectif et non collectif du SIAEP de Questembert => transmis à chaque conseiller municipal.
 - Point des délégués aux instances extérieures

- Michel Cavalon a assisté au Comité déchets. Il signale des problèmes de dépôts sauvages autour du Moulin Neuf et le parking de l'école. Ne pas hésiter à prendre des photos pour avoir le nom des personnes et les donner en mairie pour QC.
- Franck Magnen et François Quenardel ont assisté au Comité culture. Ils indiquent qu'une offre pour les nouveaux arrivants est disponible à l'Asphodèle. Ils proposent de faire un article pour l'ajouter au prochain bulletin. Proposition d'une convention éducation artistique et culturelle pour passer à 3 ans et 3€/habitants. Dans le cadre de la petite tournée, visite du cinéma.

- Retour sur la sensibilisation des violences intra familiales par le pôle de santé Les Grées => ne pas banaliser ces situations. Bénédicte Garçon suggère qu'une communication soit faite auprès des habitants.

CALENDRIER

- 30/09 à 18 h => Bail rénov avec l'ADIL à Questembert Communauté
- 1er octobre => table ronde habitat (PLUI)
- Colloque universitaire Amis N-D de la Tronchaye salle Les Grées : Ma 6 et Me 7/10
- Conseil municipal exceptionnel / Elections des adjoints : Me 7/10
- Inauguration du Médicobus : Ve 09/10 – 10h00 au Cinéma Manivel Redon
- Inauguration du Pôle Social « La Canopée » : vendredi 9/10 - 16h00 : officiels – 18h00 : habitants
- Arrachage sapins sur les Grées : samedi 10/10 : 8h30 devant les ST
- 14/10 à 18h à QC – Atelier sur les OAP sur inscription à ce lien (PLUi)
- Nettoyage cimetière : Mercredi 21 Octobre matin : Bénévoles + ST – 8h45 aux ST => communication à prévoir.

RELEVES DES DEVIS ET MARCHES SIGNES PAR LE MAIRE

- En vertu des délégations prises par le conseil municipal du 21 mars 2026 (achats et prestations inférieures à 25 000€ HT).

NOM ET ENTREPRISE RETENUE	OBJET	MODE DE CONSULTATION	MONTANT €HT
IKEA	Cuisine logement ancienne mairie	sur devis	1 483,33 €
Lucas automobile	Réparation taille-haie	sur devis	224,60 €
Lucas automobile	Entretien camion ST	sur devis	558,81 €
GITEM	Hotte logement ancienne mairie	sur devis	157,50 €
EUREFILM	film pour couvrir les livres médiathèque	sur devis	167,11 €
TBI	fournitures	sur devis	56,36 €
ORAPI	matériel entretien salle	consultation sur devis	1 031,53 €
ORAPI	produits d'entretien des salles	consultation sur devis	136,17 €
Agrisud Bretagne	réparation broyeur	sur devis	784,10 €

Bretagne diagnostic	Diagnostic pour mise en location logement ancienne mairie	sur devis	249,17 €
Agrisud Bretagne	tuyau	sur devis	78,70 €
Hexagone architecture	Autorisation de travaux	sur devis	1 500,00 €
Kerhervé	Tubes pour buts de foot	sur devis	764,14 €
7 d'Armor	produits d'entretien	sur devis	179,40 €
Echopaille	Brise solaire orientable cabinet médical	sur devis	9 262,84 €
Comat et Valco	Tables pour ancienne école	sur devis	1 885,80 €
Hameaux Légers	AMO habitat léger	sur devis	15 968,00 €
HMI	Pièce lave-vaisselle salle les Grées	sur devis	266,95 €
Yesss Electrique	Ventilateurs sur pieds et plafonds +rafraichisseur	sur devis	6 603,56 €
Centre de gestion du 56	Accompagnement pour mise à jour du document unique	sur devis	704,00 €
Centre de gestion du 56	Accompagnement mise à jour des lignes directrices de gestion	sur devis	1 958,00 €
Imprimgraph	Impression enveloppes	sur devis	79,00 €
Queguiner	Colombariums	sur devis	3 631,20 €
Terra Consult	SPS – réfection du sol sportif et installation tribunes	Consultation simplifiée	990,00 €
SOCOTEC	Bureau de contrôle - – réfection du sol sportif et installation tribunes	Consultation simplifiée	2310,00 €
Bernard	Fournitures	Sur devis	268,00 €

QUESTIONS / ECHANGES

Rémy Onimus annonce sa démission du conseil municipal pour des raisons personnelles.

Jean-Pierre Galudec explique la suite de l'organisation du conseil municipal :

- Le 1er suppléant sur la liste va être sollicité pour intégrer le conseil municipal.
- Une liste d'adjoints sera proposée au prochain conseil municipal.
- Le conseil municipal doit être réuni dans les 15 jours après l'acceptation de la démission par le Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h45.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal du 07 octobre 2026.

Franck MAGNEN
Le secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire